

Intitulé du poste : Gardien de police municipale

Missions

Missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique, auprès de la population, sur des heures de nuits du jeudi au dimanche inclus.

Description du poste

Activités principales

- Présence sur le domaine public
- Participation à des actions de sécurité en partenariat avec la Police Nationale
- Dans le cadre d'une application stricte des pouvoirs de police du Maire, sécurisation des lieux publics.
- Interventions fréquentes liées à des troubles de l'ordre public auprès de populations difficiles.
- Respect des arrêtés municipaux sur le domaine public ou dans des bâtiments publics.
- Surveillance des manifestations.
- Passage de sécurité pendant la période estivale auprès des habitations inoccupées.
- Verbalisation des infractions au stationnement, et au code de la route.

Relations fonctionnelles

- Contact direct avec la population
- Transmission régulière d'informations au Maire et échanges d'informations permanents avec les autres policiers municipaux.
- Relations avec l'ensemble des services de la collectivité
- Participation aux dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance.
- Relations avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, le milieu associatif

Situation fonctionnel

Placé hiérarchiquement sous l'autorité du directeur de police municipale, de son adjoint et du chef de brigade ; en ses qualités d'agent chargé de certaines missions de police judiciaire et administrative, sous l'autorité du Procureur de la république.

Profil

- Connaissances juridiques et maîtrise des réglementations en vigueur.
- Maîtrise des écrits professionnels et capacités rédactionnelles.
- Sens du service public
- Qualités relationnelles
- Être force de proposition pour améliorer la sécurité dans la ville et accroître l'efficacité du service.

Capacité à porter des armes de catégories C (armes à feu d'épaule et armes de poing tirant un ou deux projectiles non métalliques), B (arme à impulsion électrique, arme de poing) et D (tonfa, générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes).

Conditions d'exercice

- Travail sur le terrain et en bureau au poste de police municipale, en équipe et généralement en binôme.
- Déplacements constants sur la commune en véhicule ou à pied.
- Présence par tous temps à l'extérieur avec possibilité de station debout prolongée, bonne condition physique, horaires irréguliers avec amplitude variable.
- Travail de nuit du jeudi au dimanche. Rythme de travail très variable en fonction des événements, nécessitant une grande disponibilité.
- Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire, permis de conduire (B) nécessaire.

Exercice soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, et de formation initiale d'application et de formation continue obligatoire.

Renseignements complémentaires

Moyens techniques

- Moyens bureautiques et informatiques pour la rédaction et la transmission d'écrits professionnels
- Véhicule
- Moyens radio

Statut

- Catégorie C
- Rémunération statutaire
- Régime indemnitaire

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre d'accompagnement en format pdf)

avant le 19 avril 2019

à Madame le Maire

Mairie d'Albi

16, rue de l'Hôtel de Ville – 81000 Albi

recrutement@mairie-albi.fr

Contact :

Pour tout renseignement, s'adresser à :
Frédéric Taillade, directeur de police municipale - Tél. : 05 63 49 15 61